

que la matière de cet enseignement ne s'offre à nous comme le bien, la propriété de Dieu, une preuve de sa puissance, un témoignage de sa sagesse, une marque de sa bonté. Et s'il en est ainsi, peut-il se concevoir rien de plus naturel que les envoyés de ce Dieu souverain de l'univers, les ministres spéciaux de sa sur-naturelle puissance, parlent des œuvres de Celui qu'ils représentent, en même temps que de sa personne et de ses attributs divins ? A qui, mieux qu'à l'ambassadeur, appartient-il de nous entretenir des œuvres et des Etats de son Maître ? Cet enseignement naturel n'est-il pas comme une suite et un épanouissement nouveau de l'enseignement religieux ? Dieu est-il connu comme il doit l'être, si nous ignorons les œuvres qui racontent sa gloire ?

C'est lui qu'elles nous révèlent : c'est sa pensée qu'elles nous découvrent, ce sont ses lois qu'elles manifestent et ses paternelles intentions qu'elles glorifient. C'est sur les traces lumineuses de l'action divine que le savant cherche à s'élancer, soit qu'il décrive les merveilleuses révolutions des globes immenses qui étincellent sur nos têtes ; soit qu'il poursuive dans leurs derniers retranchements les secrets de la matière ; soit qu'il cherche à utiliser les trésors sans nombre enfouis dans le sein de la terre, ou accumulés autour de nous par la main paternelle du Dieu Tout-puissant. Est-ce donc parce qu'elle est mieux instruite de la nature de Dieu et de ses desseins que l'Eglise serait moins autorisée à parler de ses actes ? L'Esprit-Saint, qui habite en elle, n'est-il pas l'esprit de vérité et l'enseignement de toute vérité n'est-il pas sa particulière mission ? N'y a-t-il pas là, pour l'Eglise, comme l'investiture d'un enseignement universel ? En vérité, ce serait bien étrange que cette garantie d'une assistance spéciale constituât pour elle et pour ses docteurs, prêtres, religieux et laïques, une incapacité en matière de sciences et d'enseignement !

Je ne dis point ce qu'une soumission plus complète des passions, la pratique de la vertu, l'absence des préoccupations terrestres et d'ambitions mondaines, créent d'avantages scientifiques, en faveur des hommes dévoués à la religion. Aux yeux mêmes des païens, c'était là un des premiers titres à l'enseignement. Après Platon, Quintilien va jusqu'à réclamer la sainteté du maître : *Teneriores annos ab injuriâ sanctitas docentis custodiat*. (Institut. orat. II. c. 2). Est-ce que les nations catholiques seraient tombées au-dessous des sociétés païennes ? et la jeunesse canadienne serait-elle indigne d'être traitée au moins à l'égal de la jeunesse d'Athènes et de Rome ?

Ajoutons que son droit à l'enseignement, l'Eglise l'aurait d'ailleurs suffisamment établi par le nombre prodigieux de sa-